

Syndicat des professionnelles en soins de la Mauricie et du Centre-du-Québec

BULLETIN FIQ MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC janvier 2018



Mot de la présidente

La dernière année 2017 aura été une année remplie en changements, en débats et en bouleversements. Nous ne pouvons passer sous silence le bilan d'une dernière année mouvementée et ainsi se préparer maintenant à affronter la nouvelle année avec la même rigueur.

Les différentes lois spéciales, mais aussi imposées, telles que la loi 10 sont venues nous imposer des grands changements dans nos structures syndicales comme une période de vote intense, une profonde réorganisation syndicale et par la suite, une nouvelle négociation locale sans aucune journée payée par l'employeur pour faire cette préparation. C'est tout un défi monétaire à supporter pour notre organisation syndicale et ceci dans notre première année de construction. Des milliers de professionnelles étaient au poste pendant la période des fêtes pour soigner: de jour, de soir comme de nuit. Au lieu de prendre du temps en famille, elles étaient là, parce que la maladie, les accidents et les virus ne prennent pas de vacances. Je désire vous remercier au nom des patients. De plus, nous sommes aussi avec notre famille, des utilisatrices du réseau de la santé en Mauricie et Centre du Québec.

Je ne peux passer sous silence qu'en décembre dernier, la FIQ a célébré ses 30 ans. Eh oui, 30 ans à défendre nos conditions de travail et la qualité des soins. Nous sommes encore une jeune organisation mais qui a déjà fait beaucoup! Continuons, ensemble, à forger l'avenir et à nous battre pour des soins à échelle humaine, pour les patients et pour les professionnelles en soins.

Finalement, entre nos négociations locales et nos travaux pour implanter des ratios sécuritaires, je vous souhaite une nouvelle année avec une réelle amélioration de nos conditions de travail. Je profite de cette tribune pour vous souhaiter une année 2018 à la hauteur de vos attentes.

Abonnez-vous à notre page Facebook ou visitez notre site web pour plus d'informations

Nathalie Perron, présidente FIQ-SPSMCQ

Harraus Koron



www.facebook.com/fiqspsmcq www.fiqsante.qc.ca/mauricie-centre-du-quebec

Les Comités de votre syndicat

Le comité Relation de Travail (RLT):

Les membres du comité RLT se rencontrent une fois par mois environ afin d'étudier la convention collective et pour discuter des enjeux de l'ensemble du CIUSSS MCQ.



Ce comité est composé de la VP aux Relations de travail, Mme Patricia Mailhot, de Mme Guylaine Boulanger Conseillère à la FIQ, de Mme Nancy Fortin, secrétaire à l'exécutif et adjointe en relations de travail ainsi que des agentes de proximité de chaque territoire.

Le comité Organisation du Travail:

Avec la VP responsable de ce dossier, Mme. Isabelle Audet VP Vallée-de-la-Batiscan, les militantes de ce comité s'impliquent activement à analyser les changements et la composition des équipes de soins. Ils auront un rôle majeur à jouer dans le grand projet de la FIQ d'instaurer le ratio professionnelles-patients.

Ont été élus sur ce comité: M. Dominique Plante (T-R), Mme Chantal Fréchette (Maskinongé), M. Jean-François Gagné (Drummond), Mme Caroline Marcoux (Victo), Mme Chantal Boucher (Shawi), M. Julien Bélanger (BNY), Mme Vicky Duchesneau (La Tuque) et finalement, Mme Lise Roy (VB)

Le comité Santé et Sécurité au Travail:

Avec la participation de M. Tommy Corbeil, VP de La Tuque et responsable SST, le mandat de ce comité consiste d'abord et avant tout à agir au point de vue préventif en matière de santé et sécurité au travail. Il doit intervenir afin que soient apportés les correctifs nécessaires lors de la déclaration des risques, analyser les rapports d'accidents-incidents et s'assurer aussi de coordonner les activités de la semaine annuelle SST (du14 au 20 octobre).

Ont été élus , lors de la tenue du dernier Conseil Intermédiaire le 13 décembre dernier: Mme Karine Pépin et Mme Marie-Josée Bélisle (T-R), Mme Julie Béland (Maski), M. Michel St-Germain (Drummond), Mme Mylène Bolduc (Victo), M. Pier Dumont (Shawi), Mme Mélanie McHaffie (BNY) et Mme Marie-Ève Gélinas (VB)

Le comité des Jeunes:

Le mandat du Comité des Jeunes est de favoriser le recrutement d'une relève engagée, en l'informant et en l'impliquant au sein du militantisme syndical. De plus, les jeunes membres du comité deviennent une référence afin de faciliter la compréhension des besoins des nouvelles générations et les impliquer davantage dans notre organisation.

Sous la responsabilité de Mme Maryse Robert, VP de Maskinongé, ont été élus sur le Comité des Jeunes:

Mme Cynthia Milot (T-R), M. Dominique Plante (T-R), M. Mathieu Lahaie (Drummond), M. Philippe Levasseur (Victo), Mme Claudiane Gélinas (Shawi), M. Julien Bélanger (BNY), Mme Isabelle Lemay (Maski) et Mme Alexia Berthiaume (La Tuque)



Le Comité Condition Féminine:

En plus d'organiser la journée de la Femme du 8 mars et la journée de la non-violence faite aux Femmes du 6 décembre, conjointement avec la VP de BNY, Mme Jacynthe Bruneau, le mandat du comité Condition Féminine consiste à encourager l'engagement social afin de développer une pensée féministe chez les membres et les sensibiliser aux gains obtenus grâce aux luttes féministes. Le Comité s'assure aussi de l'application de la politique favorisant le civisme et dénonce toute forme de violence, de discrimination et d'harcèlement.

Ont été élues sur ce Comité: Mme Caroline Rioux (Drummond), Mme Julie Béland (Maski), Mme Caroline Marcoux (Victo), Mme Magalie Limoges (BNY), Mme Jessica Bouliane (La Tuque), Mme Lise Roy (VB), Mme Julie Boucher (T-R), et Mme Claudiane Gélinas (Shawi)

je suis féministe

Le Comité Mobilisation:

Considérant l'analyse faite par la FIQ concernant la volonté de tendre vers un syndicalisme de mouvement social, la transformation du militantisme, la mobilisation plus ponctuelle et la conscience politique fragile des dernières années, le Comité de mobilisation doit:

- Poser les gestes nécessaires pour redonner tant aux militantes qu'aux membres, le désir et la capacité de s'investir dans l'action collective.
- Susciter la participation de l'ensemble des membres.
- Sensibiliser les membres à l'importance de leurs droits syndicaux.

Avec les enjeux actuels en lien avec la négociation de la convention collective locale, le Comité de mobilisation travaille en étroite collaboration avec le secteur communication du FIQ-SPSMCQ.

En partenariat avec Mme Julie Lebrun VP de Shawinigan et Mme Jacynthe Bruneau VP de BNY, ainsi qu'avec M. Benoit Thiffeault Conseiller à la FIQ, les militantes élues et qui vont travailler sur ce Comité sont: M. Jean-François Gagné (Drummond), Mme Mylène Émond-Maltais (Victo), M. Mathieu Dumont (Shawi), Mme Marie-Josée Boucher (BNY), Mme Karine Desrochers (La Tuque), M. Sébastien Dépécher (VB), M. Dominique Plante (T-R), M.Alain Gélinas (T-R), et Mme Julie Béland (Maski)

N'hésitez pas à vous adresser aux différents membres des Comités de votre région si des sujets vous préoccupent!

Ils sont là pour vous représenter!



Assurance Collective et RREGOP

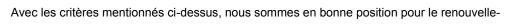
SPSMCQ

Syndicat des professionnelles en soins de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Par Isabelle Audet, VP Vallée-de-la-Batiscan

.Qu'est-ce qui vient influencer le prix des assurances collectives?

- La saine gestion de nos régimes.
- L'introduction de la substitution des médicaments génériques obligatoires (sGo).
- L'application de la contribution additionnelle du gouvernement, issue de la dernière négociation.
- Les bas taux d'intérêt.
- L'expérience du groupe.
- Les facteurs de tendance (inflation et utilisation).
- L'état des différents fonds de stabilisation.
- L'arrivée de 7 600 membres .



ment de nos assurances collectives. D'ailleurs, des négociations ont eus lieu entre les représentants de la FIQ et les assurances collectives Desjardins.

Toutefois, lors du dernier congrès qui s'est tenu en décembre 2017, la délégation a mandaté la FIQ d'aller en soumission avec d'autres assureurs et d'évaluer la possibilité de souscrire à une assurance modulable. Nous vous tiendrons informées des résultats obtenus lorsque l'information sera disponible.

En ce qui concerne le régime de retraite, voici les grands changements apportés lors de la dernière négociation de la convention collective nationale.

Le 1er janvier 2017:

Le nombre maximal d'années de participation au RREGOP aux fins de calcul de la rente passe de 38 à 40 années.

Le 1er juillet 2019 :

- l'introduction d'un nouveau critère d'admissibilité à la retraite, sans réduction actuarielle, soit l'âge et le nombre d'années de service du participant qui doivent totaliser 90, dans la mesure où ce dernier est âgé d'au moins 60 ans.
- l'âge d'admissibilité à une rente, sans réduction actuarielle, augmente de 60 à 61 ans.

Le 1er juillet 2020:

La réduction actuarielle, présentement de 4 % dans le cas d'anticipation de la rente, passe à 6 % par année d'anticipation.

Des dispositions transitoires sont prévues pour les personnes qui avaient déjà débutés la réduction de leur temps de travail en raison d'une entente de retraite progressive.





Urgence Centre hospitalier affilié universitaire régional de Trois-Rivières





Sit-in à Trois-Rivières

Par Jacynthe Bruneau, VP BNY

Tel que vous le savez, les infirmières travaillant à l'urgence et au Soins Intensifs du CHAUR de

Trois-Rivières ont tenu trois sit-in en moins de 24 heures au cours de la fin de semaine du 13 et du 14 janvier 2018 afin de dénoncer le manque de main d'œuvre récurrent au sein de leurs équipes de travail. Dans ce contexte difficile, l'exécutif du FIQ SPSMCQ s'est tenu à l'affût, notamment Mme Guylaine Guay, VP de Trois-Rivières, qui s'est montrée disponible pour supporter les membres. En effet, Mme Guay s'est rendue sur place à plusieurs reprises et est demeurée longuement en poste au bureau syndical en support aux troupes. De plus, notre Présidente, Mme Nathalie Perron a fait maintes sorties médiatiques, tant télévisées que radiophoniques, au cours de la semaine suivante dans le but de signaler l'ampleur de la situation et l'urgence d'agir auprès des dirigeants du CIUSS MCQ. M. Roberto Bomba, trésorier de la FIQ et responsable national de la région de la Mauricie et Centre du Québec, a accordé une entrevue sur le sujet à la radio de la CBC News.

Dans le cadre d'une entrevue menée par M. Bernard Drainville sur les ondes du FM 98.5, le ministre libéral de la Santé, M. Gaetan Barette, a été questionné à savoir s'il était d'accord avec les sit-in des infirmières de Trois-Rivières. Selon M. Barette, cette façon d'agir n'a fait qu'imposer une charge supplémentaire aux collègues des infirmières qui ont manifesté et que cette action s'est inscrite dans un dessein purement syndical en lien avec les projets de la FIQ d'instaurer un ratio professionnelles-patients. Selon les propos de M. Barette toujours, le réseau veut embaucher, mais il dit qu'il n'y a pas assez de main d'œuvre disponible à Trois-Rivières et que des infirmières ne prennent pas certains postes « parce qu'ils ne font pas leur affaire » . Quant à l'Ordre les Infirmières du Québec qui avance que plus de 1600 infirmières ne sont pas embauchées, selon le ministre, c'est que leur banque de données n'est pas à jour.

Pour le FIQ-SPSMCQ, ces affirmations de M. Barette sont erronées comme nous savons très bien que toutes nos membres ne travaillent pas à la hauteur des disponibilités exprimées, qu'il y a un grave problème de planification de la main d'œuvre, qu'il y a encore beaucoup de postes à temps partiel et que des améliorations évidentes doivent être apportées au service de la liste de rappel.

Maintenant, M. Barette n'a eu d'autre choix que d'admettre que la charge de travail des infirmières est très lourdes et que celles-ci sont certainement fatiquées.



Bien qu'illégale, cette grève et la médiatisation qui s'en est suivie ont amenés les dirigeants du CIUSSS à intervenir. En effet, le 18

janvier dernier, une rencontre a eu lieu entre les représentants du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et 2 membres de l'exécutif de la FIQ, Mme Nathalie Perron présidente et Mme Patricia Mailhot VP RLT. Cette rencontre était déjà prévue, mais elle est arrivée à point dans ce contexte d'urgence.

Conséquemment, le CIUSSS a fait paraître un communiqué annonçant que des mesures concrètes pour réduire la précarité des emplois du personnel infirmier allaient être mises de l'avant. Dans ce communiqué, il est mentionné que la mesure principale sur laquelle le syndicat et l'employeur se sont entendus, consiste à offrir des postes à temps complet à toutes les infirmières présentement à temps partiel des secteurs d'activités offrant des services 24/7 à Trois-Rivières. Près de 500 personnes se verront offrir cette opportunité. Une fois cette première étape réalisée, la mesure devrait rapidement s'étendre aux autres territoires, à d'autres secteurs d'activités et à d'autres titres d'emploi. Voici une belle démonstration que lorsqu'on se mobilise et que l'on se tient, nous avons la possibilité d'influencer et de participer aux changements qui permettent d'améliorer nos conditions de travail.

VOUS VOULEZ SOUMETTRE UN ARTICLE OU UNE LETTRE D'OPI-NION POUR LE JOURNAL FIQ SPSMCQ?

VOUS VOULEZ SUGGÉRER UN SU-JET D'ARTICLE POUR UNE PRO-CHAINE PARUTION DU JOURNAL? VOUS VOULEZ NOUS FAIRE PART DE VOS COMMENTAIRES ET SUG-GESTIONS?

ENVOYEZ UN COURIEL À L'A-DRESSE SUIVANTE:

jbruneau@spsmcq.org



Date: 1 février 2018 à 9h00 et 17h30

Négociation locale et présentation de différentes ententes.

CSSS Batiscan: CLSC de St-Tite salle 50

CSSS Trois-Rivières: Auditorium du CHAUR 2412

CSSS La Tuque: salle Lac à Beauce

CSSS BNY: CRDITED sur Port Royal salle Bécancour (17h30 seulement, comme aucune salle n'était disponible à 9h00 pour la visio)

CSSS Arthabaska-Érable: salle sœur Claire Perreault 3F

CSSS Énergie: salle Ste-Thérèse 1060 CSSS Drummondville: salle Claude Lambert

CSSS Maskinongé: Avellin Dalcourt salle 2099





La FIQ met à la disposition des professionnelles un Formulaire de soins sécuritaires, en ligne, accessible en tout temps et qui sera traité avec la plus grande discrétion.

La Fédération demande à ses membres de signifier les situations où leurs conditions d'exercice ne leur permettent pas d'offrir des soins de qualité, sécuritaires et humains, à chaque fois que cela se produit. Il peut s'agir de problèmes liés à la composition des équipes, aux ratios professionnelles en soins/patient-e-s, aux besoins accrus des patient-e-s en matière de soins, etc. Des interventions précises, auprès des directions d'établissements ou de toutes autres instances appropriées, pourront ainsi être menées.

Pour le FIQ-SPS MCQ, c'est Mme Brigite Roy, VP de Drummondville, qui reçoit et analyse les situations dénoncées sur le territoire desservi par notre syndicat.

Ce formulaire ne remplace pas un grief, une déclaration de situation dangereuse ou un rapport incident-accident.



Absence en invalidité

- Il est de la responsabilité de la membre d'appeler son syndicat lors de toute absence en invalidité, afin d'être assistée par son agente et qu'il ne survienne aucun oubli pouvant lui être défavorable.
- La membre doit aussi contacter le bureau de santé (maintenant situé à Victoriaville) et aviser qu'elle va faire parvenir son billet médical.
- Le billet médical doit être acheminé soit par numérisation, par fax ou via une photo transmise par cellulaire à l'adresse courriel du bureau de santé.
- Par la suite, la membre sera contactée par le personnel du bureau de santé.

Bureau de santé de la Rive-Sud

Hôtel-Dieu d'Arthabaska, local F4659

5, rue des Hospitalières, Victoriaville, Québec, G6P 6N2

Téléphone: 819.357.2030 poste 2302

Télécopieur: 819.357.6070

Bureausantesud.ciusssmcq@ssss.gouv.qc.ca





Lancement du Livre noir de la sécurité des soins : Surcharge de travail, soins non faits, trop de patient-e-s : les professionnelles en soins ont leur quota!

La Fédération Interprofessionnelle de la Santé du Québec-FIQ lance le livre « On a notre quota », le Livre Noir de la sécurité des soins, pour dénoncer l'état critique de la sécurité des soins au Québec et exiger des ratios professionnelles en soins/patient-e-s. Surcharge de travail, fatigue et détresse entraînent des soins omis, des erreurs et des événements indésirables, qui rendent la prestation de soins humains et de qualité extrêmement difficile.

Vous pouvez consulter le livre noir via le site web de la FIQ.

Il vous sera acheminé prochainement!

Saviez-Vous que...

La salariée appelée à agir comme jurée ou témoin dans une cause où elle n'est pas une des parties intéressées, reçoit, pendant la période où elle est appelée à agir comme jurée ou témoin, la différence entre le salaire régulier prévu à son titre d'emploi et l'indemnité versée à ce titre par la cour.

Sauf en cas de faute lourde, dans le cas de poursuites judiciaires civiles envers une salariée dans l'exercice de ses fonctions, celle-ci ne subit aucune perte de son salaire à l'exclusion de toutes primes, pour le temps où sa présence est nécessaire à la cour. (article 27.05– Convention collective nationale)

Formations à venir

Pour tous les membres du FIQ-SPS MCQ

Pensons Bedaine

Date: 29 mai 2018 à 13h00

Lieu: Bâtisse Télébec, 2ième étage,

625 Godefroy, Bécancour

Salle: Multi SRISIS

RREGOP

Date: 30 mai 2018

Lieu: Centre Christ-Roi, 675 av.

St-Jean-Baptiste, Nicolet

Salle: Le Caroussel (3ième étage)

Inscriptions: 819.293.2071 poste 52317





Syndicat des professionnelles en soins de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Info-Négo

Par Isabelle Audet VP Vallée-de-la-Batiscan et Louis-Pierre Laferrière conseiller à la FIQ et porte-parole Négo

Voici un petit résumé des derniers mois concernant la négociation locale en cours:

Juin 2017: Élection des militantes du Comité de négociation locale par le conseil intermédiaire.

Août 2017: Début des rencontres préparatoires du comité et lancement de la première consultation des membres par sondage survey monkey sur le projet de convention collective locale.

Septembre 2017: L'ensemble des régions du Québec, incluant la Mauricie et le centre-du-Québec, ont effectué des moyens de pression qui se résument par l'arrêt de la préparation en vue de la négociation. Cette action visait à faire respecter certaines clauses de la convention collective nationale. Entre autre, les clauses prévues à l'intérieur de la lettre d'entente # 6 et qui confère au syndicat le droit d'obtenir des données concernant le temps supplémentaire, le temps supplémentaire obligatoire, des informations en lien avec les besoins additionnels dont pourraient se prévaloir les équipes de soins de base dans les différents centres d'activités du CIUSSS, des libérations syndicales octroyées dans le cadre de comités paritaires etc.

Sans ces renseignements cruciaux et sans les libérations syndicales devant être payées par l'employeur, il était impossible pour les syndicats FIQ du Québec de colliger les informations nécessaires au rehaussement des postes à temps complet. Malgré le fait qu'en Mauricie et centre-du-Québec l'employeur démontrait de l'ouverture à fournir les données pertinentes au rehaussement, nous avons, par solidarité, participé à ce plan d'action provincial et nous sommes maintenant en attente d'une décision du Tribunal Administratif du Québec de la région de l'Abitibi-Témiscamingue (TAT), qui pourrait rayonner à la grandeur du Québec.

Info-Négo

Octobre 2017: Reprise des travaux du comité de négociation. Début de la tournée d'information et de consultation des membres sur tout le territoire du FIQ-SPSMCQ. Deuxième consultation électronique des membres avec le lancement d'un second sondage survey monkey.



Décembre 2017: Début des rencontres entre le comité et les différentes instances décisionnelles de l'organisation syndicale du FIQ-SPSMCQ.

- Comité de négociation locale comprenant toutes les agentes de proximité du territoire et les représentantes de l'exécutif du FIQ-SPSMCQ.
- Conseil intermédiaire qui comprend toutes les représentantes de titres d'emploi et qui porte le chapeau de comité de négociation élargie.
- Présentation en assemblées générales des membres.
- Dépôt partiel à l'employeur du projet de négo.
- Première rencontre de négociation active avec l'employeur.

La deuxième moitié de l'année 2017 fut très mouvementée pour le FIQ-SPSMCQ en ce qui a trait à la négociation locale. D'abord, une analyse des douze anciennes convention locales a dû être réalisée. Beaucoup de travail a été fait par votre comité de négo afin de pouvoir préparer les textes et déposer, au moins partiellement, vos demandes à l'employeur, avant de partir pour le congé des fêtes. La fusion des accréditations syndicales et simultanément la préparation de la négociation locale, ont placé les ressources du FIQ-SPSMCQ au défi durant cette période.

Le début de l'année 2018 s'annonce, elle aussi, tout aussi dynamique. Le 1er février prochain, une deuxième assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu afin de vous présenter les autres éléments du projet de négociation en cours et pour vous permettre de l'entériner. À partir de là, les négociations avec l'employeur se poursuivrons. Nous sommes confiants de mener ce projet à bon port et ce, dans l'intérêt de toutes les membres du FIQ-SPSMCQ.

Merci de votre confiance et de votre soutien!

